

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 20/2019

Château-d'Oex, le 8 octobre 2019
*Grefe + Travaux_0134 + 9142_Préavis édités +
Véhicules_emo*

Demande de crédit pour le remplacement du char communal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite votre autorité en vue du remplacement du char communal.

PREAMBULE

Le char actuel a été immatriculé en mai 2011. Il totalise à ce jour 9'030 heures de travail, ce qui équivaut à plus de 400'000 km parcourus. Ce véhicule présente aujourd'hui de nombreux signes de vieillesse au niveau du châssis, de la carrosserie et du moteur.

La municipalité renonce à poursuivre l'entretien de ce véhicule considérant son âge et les frais conséquents à venir.

Il est important de pouvoir remplacer ce char, équipé d'une grue, sachant qu'il est utilisé aussi bien durant l'hiver pour le déneigement et le salage que pour le reste de l'année pour divers transports liés à l'entretien, des cimetières, des parcs et jardin, des manifestations, des infrastructures routières, des cours d'eau, des collecteurs, etc.

NOUVEAU VEHICULE

La municipalité entend partir dans un même type de véhicule sachant que son choix se portera sur un représentant local.

COUT

Nouvelle acquisition, avec moteur EURO 6c,
adaptée aux normes pour utilisation par des collectivités
publiques

CHF 245'000.00 TTC

CONCLUSIONS

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 20/2019 du 8 octobre 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à procéder au remplacement du char communal.
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 245'000.00.
- C) **De financer** ce montant :
 - Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 245'000.00 si nécessaire.
- D) **D'amortir** :
 - Le montant de CHF 245'000 par un prélèvement au fonds de réserve 9282.003 « Fonds de renouvellement de véhicules » de CHF 33'000.00.
 - L'investissement net de CHF 212'000.00 sur une période de 5 ans, à raison d'environ CHF 42'400.00 par an, la première fois au budget suivant l'acquisition du véhicule. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 5'300.00.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 8 octobre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Vice-Syndic : **La Secrétaire :**

Christian Daenzer

Eliane Morier